FORMASCOPE Conseil Pôle de compétences formation

QUALIOPI V10 : ADAPTER SON ORGANISME AUX NOUVELLES EXIGENCES

Programme

Qualiopi V10 : qu'est-ce qui change réellement ?

- **Les principales évolutions du référentiel**
- **Les indicateurs modifiés et les nouvelles obligations**
- **Les exigences qui restent inchangées**
- **Les conséquences pour les organismes déjà certifiés**

Les nouvelles exigences sur l'organisation des formations

- **Prévenir et traiter les violences, le harcèlement et les discriminations**
- **Justifier le suivi effectif des formations à distance**
- **Renforcer la coordination pédagogique**
- **Sécuriser les formations certifiantes et le recours à la sous-traitance**

Renforcer la transparence et l'amélioration continue

- **La conformité de sa communication commerciale**
- **Présenter des indicateurs de résultats justifiables**
- **Intégrer l'analyse des risques dans sa démarche d'amélioration continue**
- **Identifier les procédures et documents à actualiser**

Se préparer aux prochains audits Qualiopi

- **Les conséquences de la V10 sur les audits**
- **Les nouvelles exigences et les éléments de preuve à présenter**
- **Les principales sources de non-conformité et les erreurs à éviter**
- **Déterminer les adaptations prioritaires pour son organisme**

Une approche personnalisée grâce à un positionnement précis en amont

Informations complémentaires

- Sanction de la formation : Attestation de présence
- Nature de la formation : Acquisition de compétences
- Moyens de la formation : Documents, Distanciel
- Evaluation : QCM

Gestion du distanciel

Contact technique fourni à l'inscription

Objectifs

Prendre en compte les évolutions du référentiel
Comprendre la logique d'amélioration continue
Être capable de préparer ses audits de certification

Public

Dirigeants, gestionnaires d'organismes de formation

Pré requis

Première connaissance de la mise en œuvre de Qualiopi

Durée de la formation

1 jour (7 heures)

Dates Classe Virtuelle

2 décembre 2026
11 janvier 2017

Intervenant

Frédéric Bancel
Dirigeant de Formascope,15 ans d'expérience professionnelle de directeur de centre et de responsable formation

Contacts

Tel : 01 85 11 02 17
fbancel@formascope.com

Tarif

525 €HT par participant

Distanciel

Les sessions se déroulent en classe virtuelle sur Zoom

Formacode

normalisation formation
44536

BULLETIN D'INSCRIPTION / BON DE COMMANDE

QUALIOPI V10. Adapter son organisme aux nouvelles exigences

■ ENTREPRISE

Nom de l'organisme : ……..…….……..

Adresse : ……..…….

Ville : …… Code Postal : ……

Nom du contact : …….. Poste : ……..……

Téléphone : …… E-mail : ……..…….

■ DATE CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE : …….……

■ PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction	E-mail

■ CONDITIONS D'INSCRIPTION (Extrait des CGV)

• Toute inscription doit être accompagnée

- Soit du règlement de la formation du montant de la formation (525 €HT soit **630 €TTC par participant**) par virement
  SAS FORMASCOPE CONSEIL
  IBAN FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation.

_____

Date : Cachet de l'entreprise :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.

2. **Règlement de la formation** ; L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.
   En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.
   En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

3. **Modalités de règlement** : La formation pourra s'effectuer soit par virement sur le compte ci-dessous.
   SAS FORMASCOPE CONSEIL- IBAN : FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789

4. **Report d'inscription** : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.

5. **Annulation d'inscription**: En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la classe virtuelle